

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Dans Siné-hebdo no 1

Ils piquent votre temps et votre pognon

- « Au boulot », la chronique de Gérard Filoche dans « Siné-hebdo » -

Date de mise en ligne : dimanche 7 décembre 2008

Démocratie & Socialisme

Ça se saurait depuis longtemps si travailler rendait riche. Ce qui rend riche, c'est d'exploiter le travail des autres. Un patron, « ça ne vous donne pas du travail ». Un patron, ça ne donne rien. C'est le salarié qui lui donne quelque chose : son travail.

Sur 23 millions de salariés, il y a 3,5 millions de cadres. Ils viennent d'en prendre plein les dents. La nouvelle loi d'été 2008 de Sarkozy-Fillon-Bertrand - et la maîtresse du Medef, Mme Parisot - les pousse à travailler 235 jours (au lieu de 218) par an pour le même prix. Ils y perdent tous leurs jours fériés sauf le 1^{er} mai. Ils pourront même y perdre les repos hebdomadaires et travailler jusqu'à 282 jours dans une année. En perdant aussi les majorations d'heures supplémentaires.

Une fausse rumeur court selon laquelle « les cadres n'ont pas d'horaires ». La belle affaire ! C'est totalement faux : juridiquement, selon le code du travail, les cadres ont des horaires, légaux (35 heures) et maxima (48 heures). Ils sont de « droit commun » comme les autres salariés. La fausse rumeur, c'est un truc de Mme Parisot pour les faire travailler sans compter leurs heures et sans les payer au tarif légal. Seuls ceux qu'on appelle « cadres supérieurs » n'ont pas d'horaires, mais il y a très très peu de « cadres supérieurs » pas plus de 0,2% des cadres (assimilables aux patrons dans leurs fonctions et dans leurs salaires) ; 99,8 % des cadres ne sont pas supérieurs... Même si beaucoup se « croient » supérieurs, et tombent ainsi dans le panneau... Faut jamais se croire supérieur !

Dans cette rubrique, on vous dira comment s'y prennent les patrons et comment se défendre. Après les cadres, c'est le tour de tous les salariés... Certes, la dernière loi Sarkozy-Fillon-Bertrand ne supprime pas la durée légale de référence à 35 heures hebdomadaires, mais elle permet des « dérogations », si un patron l'exige et si un syndicat est assez servile pour signer un « accord » en ce sens. Dans ce cas, la « majoration » des heures supplémentaires (qui sont déclenchées à la 36^e heure) sera diminuée (à 10%), voire carrément supprimée.

Sans que la grande presse ne le dénonce, Sarkozy vient d'effectuer un tête-à-queue spectaculaire : en août 2007, il faisait passer les heures supplémentaires (dans les entreprises de moins de vingt salariés) de 10% à 25% ; là, en août 2008, il permet de déroger partout à sa propre loi en les ramenant de 25% à 10% voire 0%.

Avec Sarkozy, Fillon, Bertrand, c'est tout pour les patrons, rien pour les salariés : ils veulent casser les 35 heures légales et les 48 heures maxima, ils soumettent le code du travail aux exigences du Medef, ils rongent le droit de grève, suppriment le droit du licenciement, ils diminuent les droits syndicaux, ceux de l'inspection du travail... Tout ça pour donner moins à ceux qui travaillent plus et donner plus à ceux qui travaillent moins : les actionnaires.

Gérard Filoche